

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/05/2012

Réception par le Prefet : 14/05/2012

Publication : 18/05/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-5-2-1

Séance du vendredi 11 mai 2012

ORGANISMES DE TOURISME A VOCATION GENERALE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG-2011-5-2-4 du 8 décembre 2011 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder :

- une subvention de 3 150 € à l'association « La Ronde des Fêtes » pour son fonctionnement au titre de 2012 ;
- une subvention de 800 € à la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances & Villages de Neige pour son fonctionnement au titre de 2012 ;
- une subvention de 7 960 € à l'association « Le Sundgau, Routes de la Carpe Frite » pour son fonctionnement au titre de 2012 ;

Les crédits seront prélevés sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

